



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le

11 JUN 2014

Préfecture

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M BARTOLINI

Tél : 04.84.35.42.71

patrick_bartolini@bouches-du-rhône.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général,

Mes services ont bien été destinataires de votre dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour le site de Gardanne.

En application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, une demande éventuelle de complément du formulaire transmis vous sera demandée dans le délai de quinze jours, à compter du présent accusé de réception.

Dans un délai de trente cinq jours, à compter de la réception du formulaire complet, vous serez informé de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

M .Jean-Paul LEREDDE
Directeur d'établissement
société ALTEO GARDANNE
Route de Biver
13120 Gardanne

Pour le préfet
Le directeur de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement

Fabrice BONICEL